

ANNONCES LEGALES

287334



PRÉFÈTE DE VAUCLUSE

AVIS D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2022, il sera procédé, sur le territoire des communes de Robion et de Cavaillon, à une enquête parcellaire en vue de déterminer les immeubles à acquérir nécessaires au projet d'aménagement de la plaine aval du Coulon et de la confluence Boulon/Coulon.

Cette enquête publique parcellaire se déroulera pendant 26 jours consécutifs du lundi 16 janvier 2023 à 9h au vendredi 10 février 2023 à 17h inclus en mairie de Robion, siège de l'enquête - Place Clément Gros - 84440 ROBION et en mairie de Cavaillon - Service Urbanisme - 31 rue Liffiran - 84300 CAVAILLON

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront déposées, dans chacune des mairies concernées afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture du public.

- Mairie de Robion (siège de l'enquête) - Place Clément Gros - 84440 ROBION du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Mairie de Cavaillon - Service Urbanisme - 31 rue Liffiran - 84300 CAVAILLON du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h et de 17h

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Vaucluse à l'adresse suivante : www.vaucluse.gouv.fr - rubriques Publications - enquêtes publiques / Aménagement de la plaine aval du Coulon et de la confluence Boulon/Coulon, sur le site internet de la ville de Robion (www.robion-mairie.com) et celui de la ville de Cavaillon (www.cavaillon.fr) ainsi que sur le site internet du Syndicat Intercommunal de Rivière Calavon-Coulon : www.sircc.fr.

Il sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Robion - Place Clément Gros - 84440 ROBION

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Préfecture de Vaucluse - Direction de la Citoyenneté et de la Légimité - Service des Relations avec les Collectivités Territoriales - Pôle Affaires Générales et Foncières - 84905 AVIGNON Cedex

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet dans chacune des mairies concernées, ou les adresser par écrit aux maires ou au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête (Mairie de Robion - Place Clément Gros - 84440 ROBION). Il pourra également les adresser par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr, l'objet de l'enquête ci-après devant bien être précisé : Aménagement de la plaine aval du Coulon et de la confluence Boulon/Coulon. Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture (www.vaucluse.gouv.fr - rubrique Publications - enquêtes publiques / Aménagement de la plaine aval du Coulon et de la confluence Boulon/Coulon, où elles seront publiées dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public sont communicables pendant toute la durée de l'enquête aux frais de la personne qui en fait la demande.

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en compte.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Marie PAT-TYN, ingénieur territorial en retraite.

Il se tiendra à la disposition du public comme suit :
En mairie de Robion - Place Clément Gros - 84440 ROBION

- le lundi 16 janvier 2023 de 9h à 12h
- le mardi 24 janvier de 14h à 17h
- le vendredi 10 février de 14h à 17h
En mairie de Cavaillon - Salle Vidau - Passage Vidau - 84300 CAVAILLON
- le mercredi 25 janvier 2023 de 14h à 17h
- le vendredi 3 février 2023 de 14h à 17h

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Ces documents pourront être consultés à la préfecture de Vaucluse - Direction de la Citoyenneté et de la Légimité - Pôle affaires générales et foncières - 84905 AVIGNON cedex 9 ainsi que dans chacune des mairies concernées. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr - rubrique « Publications - enquetes publiques / Aménagement de la plaine aval du Coulon et de la confluence Boulon/Coulon »).

Cet avis est également publié en vue de l'application des articles L.311-1, L.311-2 et L.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation ».

« Le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchu de tous droits à indemnité ».

Sous réserve des résultats de l'enquête publique, le Préfet de Vaucluse prononcera, par arrêté, la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération.

Avignon, le 15 décembre 2022
Pour la Préfète,
La Sous-Préfète d'Apt
SIGNÉ : Christine HACQUES

287168



Par délibération en date du 19 décembre 2022, le Conseil Municipal de la commune de Quinson a approuvé la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU. Cette délibération est affichée et consultable en Mairie. Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Commune.

Pour consulter gratuitement
et répondre électroniquement
aux appels d'offres
de la région PACA

www.laprovencemarchespublics.com

Le plus grand marché public de Provence/Côte d'Azur/Corse
Membre du réseau Francemarchés

287381



AVIS AU PUBLIC

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AIX : CLÔTURE DE LA PHASE DE CONCERTATION

La délibération n°URB 002-3841/18/CM du Conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence du 18 mai 2018, a prescrit le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Pays d'Aix, a défini les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation.

La délibération n°URBA 004-10140/21/CM du 04 juin 2021 a défini des modalités de concertation complémentaires au regard de la crise sanitaire.

Pour rappel, le public peut s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la procédure :

- Sur les registres de concertation destinés à recevoir les observations du public, mis à disposition à l'antenne métropolitaine du Pays d'Aix et dans chacune des 36 communes qui le composent.

- Par courrier, à l'adresse postale suivante : Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Concertation sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays d'Aix - BP 48014 - 13567 Marseille cedex 02

- Sur le registre numérique :
<https://www.registre-numerique.fr/concertation-plui-paysdaix>

- Par mail sur l'adresse plui-ct2-concertation@ampmetropole.fr ou concertation-plui-paysdaix@mail.registre-numerique.fr

- A l'oral, lors des réunions publiques.

La concertation avec le public relative à cette procédure s'achèvera le lundi 23 janvier 2023 à 18H00.

Le bilan de la concertation présentant la synthèse des observations et le cas échéant, les évolutions du projet résultant de la concertation, fera l'objet d'une délibération du Conseil de Métropole.

Les informations complémentaires relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Direction Adjointe PLUI et Proximité du Pays d'Aix (04 86 91 35 14 / plu.paysdaix@ampmetropole.fr)

285304



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

Par arrêté n°2022-301, le maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme. Le projet de modification a pour objet de procéder à :

- des modifications du règlement graphique (zonage), passage d'une partie de la zone AU2Ea (usine SIBELCO) en zone UEa1,
- apporter des ajustements au règlement écrit, notamment concernant la hauteur autorisée et au stationnement vélo en zone UEB,
- modifier les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des secteurs, « entrée de ville Est » et « route de Sorgues ».

A cet effet, M. Alain PIVERT, ingénieur responsable d'opérations d'aménagement en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, sur le registre d'enquête, au service urbanisme, 1115 route de Sorgues, du 3 janvier au 6 février 2023, pendant 33 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de ce service 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h (16h30 le vendredi). Le public pourra adresser ses observations écrites par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete.publique@mairie-entraigues.fr, ou par correspondance au commissaire enquêteur : mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue, 35 place du 8 mai 1945 - 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, dès la publication du présent arrêté. Le dossier et les avis émis sur ce dossier seront consultables sur le site internet de la ville :

https://www.ville-entraigues84.fr/ma_ville/urbanisme/plans-durbanisme. Un accès gratuit à ce dossier est garanti par un poste informatique en libre accès au service urbanisme, 1115 route de Sorgues.

La personne responsable du projet est le représentant de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, Monsieur le Maire, Guy MOUREAU. La personne référente du projet est Madame Lise CHAUVOT, responsable du service urbanisme de la commune (04 90 16 01 63 ou urbanisme@mairie-entraigues.fr).

Le commissaire enquêteur recevra au service urbanisme, 1115 route de Sorgues, les :

- Mardi 3 janvier 2023 de 14h à 17h
- Mardi 24 janvier 2023 de 9h à 12h
- Lundi 6 février 2023 de 9h à 12h

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport définitif et les conclusions motivées seront remis à la Commune dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête publique. Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue et sur le site internet de la ville.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°4 du PLU. Il pourra, au regard des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

M. Guy MOUREAU
Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

VIE DES SOCIETES

287381

CONSEILS SERVICES FABRICATION CONDITIONNEMENT EMBALLAGE Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 500 euros

Siège social : 12 Passage Petit
13690 GRAVESON
841 029 499 RCS TARASCON

DISSOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale du 28 décembre 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 28 décembre 2022, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. Olivier PRIVET demeurant 12 Passage Petit, 13630 GRAVESON avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 12 Passage Petit 13690 GRAVESON adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de TARASCON.
Mention en sera faite au RCS de TARASCON.

APPEL D'OFFRES

287229



AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

ORGANISME ACHETEUR

Société Française des Habitations Economiques (13)
Mickaël SEROPIAN
13547 Aix en Provence Cedex 4
Tel : +33 413570466. E-mail : mickael.seropian@groupe-arcade.com
Adresse internet : www.marches-securises.fr

OBJET DU MARCHÉ : Relance de trois lots du marché de travaux N°2022-09-5 relatif à la réhabilitation de la résidence « Le Franklin » située à Valence (26000).

TYPE DE MARCHÉ : Travaux

DIVISION EN LOTS.

Il convient de soumettre des offres pour boamp_reponsetlot_.

INFORMATIONS SUR LES LOTS :

Lot n° 2 : Démolition / Maçonnerie
Lot n° 8 : Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires
Lot n° 10 : Aménagements extérieurs

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée - ouverte

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES : Mercredi 25 janvier 2023 - 12:30

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 23 décembre 2022

287232



RÉSULTAT DE MARCHÉ

POUVOIR ADJUDICATEUR

Société Française des Habitations Economiques (13)
Yanis Mehdi
13547 Aix en Provence Cedex 4
Tel : +33 413570466. E-mail : yanis.mehdi@sfhe.fr
Adresse internet : www.marches-securises.fr

OBJET DU MARCHÉ

TRAVAUX D'ISOLATION DES FAÇADES DE LA RÉSIDENCE " LES VALLADIERS " SITUÉE À BAGNOLS SUR CÈZE (30200).

CARACTÉRISTIQUES

Type de procédure :
Procédure adaptée - ouverte
Date de clôture :
Mercredi 19 octobre 2022 - 12:30

INFORMATIONS SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Marché attribué à un titulaire / organisme unique.
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué
RECOLOR, 2152 Avenue Jean Moulin, 30380, SAINT CHRISTOL LES ALES, FRANCE.

Informations sur le montant du marché

Montant (H.T.) :
1185760 euros

Informations sur la sous-traitance

Pas de sous-traitance.

Date d'attribution du marché :

22 décembre 2022

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

26 décembre 2022

287249



RÉSULTAT DE MARCHÉ

POUVOIR ADJUDICATEUR

Société Française des Habitations Economiques (13)
Yanis Mehdi
13547 Aix en Provence Cedex 4
Tel : +33 413570466. E-mail : yanis.mehdi@sfhe.fr
Adresse internet : www.marches-securises.fr

OBJET DU MARCHÉ

RELANCE DES LOTS 1 ET 3 DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE " PUECH DES MICOCOULIERS " SITUÉE À NÎMES (30000).

CARACTÉRISTIQUES

Type de procédure :
Procédure adaptée - ouverte
Date de clôture :
Vendredi 30 septembre 2022 - 12:30
Informations sur l'attribution du marché
Marché attribué par lots.

LOT N° 1 : infructueux

Intitulé : Démolition - Gros oeuvre - Clôture

LOT N° 3 : attribué

Intitulé : Menuiseries et volets PVC - Vitrerie
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué
OXXO EVOLUTION, 3 Route de Jalogny, 71250, CLUNY, FRANCE.

Informations sur le montant du marché

Montant (H.T.) :
392338 euros

Informations sur la sous-traitance

Pas de sous-traitance.

Date d'attribution du marché :

20 décembre 2022

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

26 décembre 2022